

Le banc correctionnel ressemblait aujourd'hui à une flûte de Pan renversée; onze gamins y étaient serrés sur une ligne, par rang de taille; le lien qui unit ces onze peaux parisiennes est le vol. De tous temps les gamins ont volé, mais il y a vol et vol.

Naguères, l'enfant déceuvré se contentait de voler, comme le chat on la jic, pour satisfaire sa gourmandise; et fleurait de la main, en passant, une tonne de pruneaux en réservant les noyaux pour le nez de l'épicière; plongeait son bras dans la mélasse et le raisiné, ou écornait, en jouant aux barres, une galette brûlante trop avancée sur la voie publique.

Tous ces délits, les uns niés, les autres avoués, mais tous bien constatés, ont amené les récriminations les plus variées entre les prévenus, mais une seule et même condamnation; ils seront tous détenus dans une maison de correction jusqu'à l'âge de vingt ans.

Avant-hier, dans la matinée, le garçon de service attaché à la chambre des appels de police correctionnelle, sortant de la salle d'audience, vit un homme qui déposait un petit panier dans le couloir conduisant à la bibliothèque des avocats.

Au moment où M^{me} Bosc était encore sous le coup de la vive émotion que venait de lui causer la découverte de ce vol, le sieur Clet, le garçon de service de la chambre de banque avait découvert des factures portant le nom imprimé de M^{me} Bosc, entra dans le magasin de cette dame et lui présentant le panier qu'il venait de trouver, lui demanda s'il n'était pas à elle.

Profitant d'un moment où la dame Bosc était dans une autre partie de sa boutique, cet individu aura pris le panier et se sera sauvé avec, puis, parvenu dans le couloir de la bibliothèque, après avoir enlevé le sac d'argent et ne sachant pas que sous le journal qui cachait le portefeuille, se trouvaient des valeurs plus importantes que celle dont il s'emparait, il a déposé par terre le panier qui le gênait et qui lui semblait un objet insignifiant.

Une déclaration de ce vol a été faite au commissaire de police du quartier.

Onze (Senlis). — Samedi dernier, dans la soirée, le nommé François Gabillot, âgé de trente ans, qui déjà s'était évadé de la maison d'arrêt de Senlis le 1^{er} novembre, est parvenu à s'évader de nouveau dans les circonstances suivantes :

Le gardien-chef ne voyant pas l'assassin dans le fond du couloir, conçut de vives inquiétudes et ne tarda pas à s'apercevoir qu'il s'était emparé des clés du sous-gardien avec lesquelles il avait ouvert les portes du couloir au premier.

Le lendemain de son évasion, Gabillot a été arrêté à Vineuil par deux citoyens courageux, qui ont donné un rare exemple d'énergie et de dévouement, et qui ont livré leur prisonnier à la gendarmerie de Chantilly.

La nuit de samedi à dimanche dernier, la police a découvert dans notre capitale une société secrète, dont elle a saisi les papiers, parmi lesquels on a trouvé ses statuts et une liste complète de ses membres.

Grand-Duché de Toscane (Florence), le 8 novembre. — Le nommé Bini, qui avait été arrêté sous le soupçon d'avoir commis l'attentat contre M. le chevalier de Balassaroni, président du conseil des ministres, a prouvé complètement son alibi, et vient d'être remis en liberté.

La nuit de samedi à dimanche dernier, la police a découvert dans notre capitale une société secrète, dont elle a saisi les papiers, parmi lesquels on a trouvé ses statuts et une liste complète de ses membres.

A Garcine, près de Pise, vient d'avoir lieu un duel qui a eu une issue funeste. Les combattants étaient M. Kalergi, Grec, et M. le comte de Medem, Russe. M. Kalergi avait gagné au jeu une forte somme d'un jeune cousin de M. de Medem, celui-ci pria M. Kalergi de ne pas encourager le jeune homme à jouer, parce que cette passion lui avait déjà coûté une partie de son patrimoine.

La déplorable fin de M. de Medem a causé ici de profonds regrets, car c'était un homme distingué sous tous les rapports, et qui jouissait de l'estime générale.

Bourse de Paris du 13 Novembre 1852. Table with columns: AU COMPTANT, FONDS DE LA VILLE, EMP. 25 MILLIONS, EMP. 50 MILLIONS, etc.

Table with columns: Piémont anglais, Rome, Empr. 1850, A TERME, Cours, Plus haut, Plus bas, Dern. cours.

CHEMINS DE FER COTÉS AU PARQUET. Table with columns: Saint-Germain, Versailles (r. g.), Paris à Orléans, Paris à Rouen, etc.

La Pâte Aubril, pour faire couper les rasoirs, se vend chez l'inventeur, Palais-Royal, 139. — 1 fr. le bâton.

— Ce soir, à l'Odéon, Richelieu, c'est-à-dire salle comble comme tous les dimanches, et le Barbier de Séville, comédie en quatre actes, de Beaumarchais.

— THÉÂTRE-LYRIQUE. — Aujourd'hui dimanche la 53^e représentation de Si j'étais Roi, le nouvel opéra de M. Adam.

— VAUDEVILLE. — Aujourd'hui dimanche, par extraordinaire, la Dame aux Camélias, Jobin et Nanette, et un Voyage autour d'une jolie femme.

SPECTACLES DU 14 NOVEMBRE. OPÉRA. — FRANÇAIS. — Les Diables de Saint-Cyr.

Ventes immobilières.

AUDIENCE DES CRIÉS.

FERMES, IMMEUBLES (MEURTHE). Etude de M^{me} BÉMOND, avoué à Versailles, rue Hoche, 18.

MAISON A PARIS. Etude de M^{me} LAVAUX, avoué à Paris, rue Neuve-Saint-Augustin, 24.

TERRE DE LOUYE (EURE). CANTON DE NONANCOURT. Adjudication au Palais-de-Justice, à Paris, le 20 novembre 1852.

MAISON D'ORLÉANS. DOMAINE DE RANDAN, APPARTENANT A MONSIEUR LE DUC DE MONTPEISIER. Adjudication en la chambre des notaires de Paris.

MAISON ET MAISON A PARIS, A LA PETITE-VILLETTE. Adjudication en la chambre des notaires, sise à Paris, place du Châtelet.

HOULLÈRES DE LONG-PENDU. MM. les gérants ont l'honneur de convoquer en assemblée générale extraordinaire MM. les actionnaires de la compagnie de Long-Pendu pour le mercredi 1^{er} décembre prochain.

ÉTUDE D'AVOÛÉ à céder dans une principauté pale vivante de France, rapport, 6 000 fr. net, prix, 40 000 fr.

ACHATS ET VENTES À COMMISSION. E. CROUSSE ET C^o, 2, rue de Louvois, Paris.

CHEMISES LONGUEVILLE. RUE DE RICHELIEU, 14, près le Palais-Royal.

ST-CYR. 2 élèves à l'Ecole d'état-major; 5 élèves reçus cette année à l'Ecole milit.; 1 à l'Ecole forestière.

PASSEMENTERIE ET BRODERIES. BABET, rue Rambuteau, 89, au 1^{er} étage.

PASTILLES ORIENTALES du docteur Paul Clément. Pour enlever l'odeur du cigare, purifier l'haleine.

A MESSIEURS LES MÉDECINS. Découverte nouvelle d'un remède externe, de l'emploi le plus facile, sans mercure ni colchique.

STÉRILITÉ DE LA FEMME constituée ou accidentelle, complètement détruite par le traitement de M^{me} Lachapelle, maîtresse sage-femme.

SANS OPÉRATION, ni danger, ni souffrance, destruction radicale, en une séance, des LOUPES, kystes, glandes squirrheuses.

PIERRE DIVINE. 4 fr. Guérit en 3 jours maladies rebelles au copahu et nitrate d'argent.

PUBLICATIONS NOUVELLES DE DROIT ET DE JURISPRUDENCE, A LA LIBRAIRIE GÉNÉRALE DE COSSE, libraire de l'Ordre des Avocats à la Cour de cassation, PLACE DAUPHINE, 27.

Théorie du Code pénal, 3^e édition, par MM. CHAUVEAU ADOLPHE et FAUSTIN HÉLIE; — Théorie du Notariat, par Ed. CLERC; — Traité de la Responsabilité, par M. SOURDAT; — Formulaire de Procédure civile et commerciale, par CHAUVEAU ADOLPHE, revu par GLANDAZ; — Six Codes annotés de Sirey, par GILBERT (Codes civil, de Procédure et de Commerce sont en vente); — Principes de l'interprétation des lois, des Conventions, etc., par DELISLE, doyen de la Faculté de Caen; — 2^e volume de l'Encyclopédie des Huissiers, etc., etc. — Le CATALOGUE général est envoyé GRATIS à toutes demandes. — Il est accordé des remises et de grandes facilités pour le paiement.

LIBRAIRIE DE JURISPRUDENCE DE VIDECOQ FILS AINÉ, ÉDITEUR, LIBRAIRE DE LA COUR DE CASSATION ET DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE,

Rue Soufflot, n° 1, près la Faculté de Droit, Paris.

- Les Codes de la République française, précédés de la Constitution de 1852, édition cliquée, tenue toujours au courant des changements de la législation, par M. Teulet, avocat à la Cour d'appel de Paris; 1852, 1 beau vol. in-8°, papier collé. 8 fr.
Les mêmes, 1 vol. in-18, caractères neufs. 5 fr.
Les mêmes, 1 joli vol. in-32 (format de poche) 5 fr.
On vend séparément dans le format in-32:
Code civil, précédé de la Constitution. 1 fr.
Code de procédure civile. 1 fr.
Code de commerce. 75 c.
Codes d'instruction criminelle et pénale, 1 vol. 1 fr.
Les Codes expliqués par leurs motifs, par des exemples et par la jurisprudence, avec la solution, sous chaque article, des difficultés, etc., suivis de Formulaires, par M. Rogron, secrétaire en chef du parquet de la Cour de cassation; 9 forts vol. in-18.
Se vend séparément:
Code civil expliqué, 14^e édit. 2 vol. 12 fr.
Code de procédure civile expliqué, 9^e édit. 2 vol. 12 fr.
Code de commerce expliqué, 8^e édit. 40 fr.
Codes d'instruction criminelle et pénale expliqués, 4^e édit. 2 vol. 15 fr.
Codes forestier, de la pêche et de la chasse expliqués, 1 vol. 8 fr.
Le Code de la chasse se vend seul 4 fr.
Code politique, 1 vol. in-18. 6 fr.
Les Codes français, expliqués par le même auteur, 3^e édit. 2 vol. in-4°. 35 fr.
Les Codes français annotés, offrant sous chaque article l'état complet de la doctrine, de la jurisprudence et de la législation, par MM. Teulet et d'Anville, avocats, et M. Sulpicy, procureur de la République; nouvelle édition, 2 in-4. 40 fr.
Commentaire sur le Code civil, contenant l'explication de chaque article séparément, l'énonciation au bas du commentaire des questions qu'il a fait naître, les principaux raisonnements de décider pour et contre, etc., par M. Boileux, juge à Blois, 6^e édit., considérablement augmentée, 6 in-8. 45 fr.
Code civil annoté des opinions de tous les auteurs qui ont écrit sur ce Code, etc., par MM. Lahaie et Waldeck-Rousseau; 2^e édit., 1 in-4. 28 fr.
Œuvres de Pothier, annotées et mises en corrélation avec le Code civil, par M. Bugnet, professeur à la Faculté de droit de Paris; 40 in-8. 80 fr.
Notes élémentaires sur le Code civil, travail contenant l'explication des termes techniques, la filiation des idées et la discussion des questions de principes, par M. Berriat-Saint-Prix, docteur en droit; 3 in-8. 22 fr. 50
Traité du Voisinage, par Fournel; 4^e édit., revue par M. Tardif, avocat; 2 in-8. 45 fr.
Commentaire sur la loi des successions, par Chabot; édit. augmentée par M. Mazerat, docteur en droit; 2 in-8. 10 fr.
De la révocation des actes faits par le débiteur en fraude des droits du créancier, par M. Capmas, professeur à la Faculté de Droit de Toulouse; in-8. 3 fr. 30 c.
Dictionnaire de procédure civile et commerciale, contenant la jurisprudence, l'opinion des auteurs, les usages du Palais, le timbre et l'enregistrement des actes, leur tarif, leurs formules, etc., par M. Bioche, docteur en droit; 3^e édit., 6 in-8. 45 fr.
Nouveau formulaire de procédure civile, commerciale et criminelle, nouvelle édit., par le même, 4 in-8. 7 fr. 50 c.
Dictionnaire des juges de paix et de police, ou Manuel théorique et pratique en matière civile, criminelle et administrative, par le même, 2 in-8. 16 fr.
Théorie de la procédure civile, précédée d'une introduction, par Boncompagni et Bourbeau, doyen et professeurs de la Faculté de Poitiers, 6 in-8. 45 fr.
Traité des surenchères, contenant la législation, la doctrine, etc., par M. Petit, président à Douai, 4 in-8. 7 fr. 50 c.
Tarif général des actes de procédure, expliqué par le rapprochement des textes, etc., par MM. Teulet et Loiseau, 3^e édit., 1 in-8. 6 fr.
Journal des Tribunaux de commerce, renfermant l'exposé complet de la jurisprudence et de la doctrine des auteurs en matière commerciale, publié par M. Teulet et M. Cam-

M. DE FOY INNOVATEUR-FONDATEUR MARIAGES
SEUL, j'ai droit de porter ce titre: INNOVATEUR-FONDATEUR de LA PROFESSION MATRIMONIALE, parce que c'est moi, DE FOY, qui l'ai relevée, innovée et fait sanctionner.
QUI CROIRAIT, dans un siècle de progrès, comme celui-ci, que des milliers de mariages faits, dans toutes les classes de la société, par la médiation de M. de Foy, et ce, pendant 27 ans, n'ont point encore totalement suffi, chez certains esprits étroits, à démontrer cette étonnante vérité que c'est une chose précieuse de pouvoir choisir un parti selon son goût dans un riche répertoire et de faire tourner à son profit les lumières d'un homme expérimenté, afin de bien se marier! — Aujourd'hui, ce préjugé absurde est vaincu, grâce aux jugements des Tribunaux du Mans, de Bourgoignin et des arrêts des Cours d'Appel de Toulouse, d'Angers, etc., qui viennent, enfin, de confirmer et sanctionner la moralité, le principe et la légalité de la profession de M. de Foy comme étant, lui, investi d'un pouvoir spécial. — Ces arrêts étaient couronnés de consultations individuelles et d'opinions approuvées à M. de Foy par nos plus illustres jurisconsultes du barreau de Paris, tels que MM. CHATELAIN, DELANGLE, DELAUNAY, PAILLET, PAILLARD de VILLENEUVE, de VATHESNILL, CARE, DUVERGIER, LÉON DUVAL et ODILON BARROT. — Après un si brillant triomphe sur ce préjugé vaincu et un si grand encouragement, une extension immense vient d'être donnée, par M. de Foy, à sa maison de France, et, sous peu, seront assises des succursales en ANGLETERRE, en BELGIQUE, en ALLEMAGNE et en AMÉRIQUE. — Des traducteurs, pour ces quatre langues, sont attachés à son administration. — Les dames veuves et les mères de famille peuvent donc continuer à s'adresser, en toute sécurité, à M. de Foy, qui leur offrira, dans les 24 heures, des situations honorables dans tous les rangs, comme aussi les plus riches partis de diverses nations. — Les livres sont tenus avec un caractère dont M. de Foy seul a la clef. — Un mystère enveloppe toujours son nom dans les négociations comme dans les correspondances. — Un appartement vaste permet de ne jamais se rencontrer, et, pour résumer, la maison de M. de Foy est une tombe et un confessionnal pour la discrétion. — (Affranchir est rigueur.)

TABLEAUX JUDICIAIRES ET ADMINISTRATIFS. TABLE DE PYTHAGORE
Imprimerie administrative, PAUL DUPONT, 43, rue de Grenelle-Saint-Honoré, à Paris.
PRODUISANT LA MULTIPLICATION, LA DIVISION, LA RÉGÈLE DE TROIS.
Je donne 30,000 fr.
Toute la fois base et mécanisme de l'arithmétique, la TABLE DE PYTHAGORE expliquée, et élevée jusqu'à 99 fois 99, est aussi facile à comprendre qu'elle est utile et intéressante; c'est un BREVET en dix magnifiques tableaux qui se reproduisent les principaux calculs: la Multiplication, la Division, le Calcul de Trois, le Calcul de quatre, le Calcul de cinq, les Racines carrées, etc. L'ouvrage contient, en outre, le Calcul et des explications à l'usage du Commerce et de l'Industrie. — Cette brochure illustrée se termine par deux tableaux: D'INTERETS SIMPLES et D'INTERETS COMPOSÉS, à l'aide desquels une seule multiplication suffit pour obtenir l'intérêt d'une somme quelconque aux divers taux de 2 p. 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99. — Prix: 1 fr. — En vente chez l'auteur, J. MERTENS, rue Rochechouart, n° 9, et chez les principaux Libraires et Papeteries. (7415)

La publication légale des Actes de Société est obligatoire, pour l'année 1852, dans la GAZETTE DES TRIBUNAUX, LE DROIT et le JOURNAL GÉNÉRAL D'AFFICHES.

Ventes après faillite. SOCIÉTÉS.
Consistant en meubles, piano, comptoirs, bureaux, etc. (7273)
Ont formé entre eux une société en nom collectif pour la fabrication et la vente du sucre de bûche, qui a existé entre M. Armand Girard-Saint-Georges, 35, et M. Jean Girard, demeurant à Paris, rue de la Fidélité, 30, et dévolue à M. et M. Girard, par acte notarié en date du 10 novembre 1852, devant M. Edmond GROSSE et Joseph FOURQUERON, une société dont le but est de faire, par commission, toutes opérations de bourse et de banque. Les associés sont égaux au partage. La raison sociale est E. GROSSE et C^o, rue de Lamoignon, 2. Pour extrait: E. CROISSY et C^o. (5728)
D'un acte sous signatures privées, fait double à Paris, le dix novembre présent mois, enregistré au bureau des hypothèques de Paris, le 14 novembre 1852, au folio 172, verso, case 7, par Delaunay, qui a perçu cinq francs cinquante centimes pour droits. Il appert qu'il a été formé entre M. Henri-Edmond ADAM, propriétaire, demeurant à Paris, rue de la Ville-Évêque, 2, bis, et M. Henri PACHÉ, ingénieur civil, ex-captain de vaisseau, présentement logé à Paris, quai des Ormes, 38, et les personnes qui adhéreront aux statuts de la société, en devenant porteurs ou souscripteurs d'actions, une société ayant pour objet de prendre à terme des propriétés actuelles, A. BRISSE et compagnie, toutes les pertes que cette société possède sur le filon de cuivre et de plomb de la Cruz, en Andalousie (Espagne), ainsi que ses usines et leurs dépendances, afin de les exploiter. La société sera en nom collectif à l'égard de M. Adam et Pache, et en commandite à l'égard des souscripteurs et propriétaires d'actions. La raison de la société sera: ADAM, H. PACHÉ et compagnie. MM. Pache et Adam ont tous deux la signature sociale, avec pouvoir d'agir conjointement ou séparément sous la raison sociale, mais seulement pour les affaires de la société. Le capital social a été provisionnellement fixé à la somme de deux cent cinquante mille francs, divisés en vingt-cinq actions ou parts de dix mille francs chacune. La société sera définitivement constituée dès que les souscriptions auront atteint le chiffre de deux cent mille francs.